80e ANNEE. — N° 114. DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Période révolutionnaire

Nous sommes en pleine période révolutionnaire !

Voilà ce qu'il faut bien comprendre pour entrer dans la ligne et dans le rythme des événements.

Ce qui est en voie d'accomplissement n'est rien de moins qu'un complet renversement social orienté sur des principes nouveaux en place des formules anciennes auxquelles personne ne croyait plus parce qu'on voyait trop bien, hélas ! qu'elles avaient produit le contraire de ce qu'elles avaient promis :

Au lieu de la paix, la guerre ; au lieu du bonheur universel, la ruine générale ; au lieu du progrès, le retour à la barbarie ; au lieu de la liberté, le despotisme de l'Argent-Roi ; au lieu de l'égalité, la domination des braves gens par une minorité d'exploiteurs et de brutes ; au lieu de la fraternité, la haine entre citoyens ; au lieu du pain pour tous, la vie chère ; au lieu de l'émancipation prolétarienne, la condition ouvrière sacrifiée au grand capitalisme international.

Rien de tous ces déchets pourris ne peut servir dans l'édification de la nouvelle demeure. Ce sont les fondements sociaux qu'il faut changer. D'où nécessité de retourner le sol jusqu'en ses profondeurs.

⁂

Dans notre malheur, nous avons cette chance que l'ordre nouveau est en train de se substituer sans désordre à l'ordre ancien parce que LA REVOLUTION EST FAITE PAR EN HAUT ! *Nous avons cette chance qu'avec Pétain la Sagesse et l'Héroïsme ont accédé en même temps au pouvoir et qu'avec lui l'autorité personnelle est venue restaurer d'un coup l'autorité gouvernementale que tant d'indignes avaient complètement discréditée.*

Nous avons cette chance que la confiance populaire l'ait tout de suite entouré, soutenu et protégé contre tout retour offensif des clans et des partis dépossédés. Les factieux se sont tenus tranquilles ; les parlementaires renversés n'ont rien osé tenter contre lui par peur d'attirer sur eux la colère de la foule.

Nous avons cette chance que Pétain soit mis ainsi en situation d'accomplir dans le calme intérieur une besogne de redressement que le peuple aurait essayé dans le tumulte avec beaucoup moins de ménagements. Tentée par en bas, cette Révolution aurait d'abord greffé la guerre civile sur la guerre étrangère. Elle aurait peut-être provoqué une sorte de Commune étendue à tout le territoire et que, cette fois, l'envahisseur aurait lui-même étouffée. Elle lui aurait fourni l'occasion guettée de nous apprendre, par expérience, comment il faut se gouverner !

Par son prestige personnel et grâce à la confiance qu'il inspire, le Maréchal Pétain a pu maintenir l'ordre civil au milieu du plus terrible bouleversement que notre pays ait jamais subi. C'est une espèce de miracle. Il nous a épargné cette suprême épreuve et cette honte suprême de la société française recevant le secours méprisant de notre vainqueur.

Avec son nom respecté même de l'ennemi, avec son autorité que la défaite comparée à sa victoire avait encore grandie et presque avec son corps il a bouché la dernière brèche par où l'envahisseur aurait pu achever l'anéantissement de notre pays. Et s'il nous reste encore un peu de France, c'est à lui que nous le devons !

⁂

Faite sans émeutes, sans luttes fratricides, avec le minimum de dégâts, cette Révolution par en haut doit être une Révolution tout de même. Il faut qu'elle réalise un changement de méthodes et d'habitudes plus profond et plus durable que ne l'ont fait parfois ces Révolutions agitées et violentes menées à grands fracas par des foules désordonnées.

Le pays reste calme parce qu'il est confiant, qu'il s'en remet au gouvernement du Maréchal Pétain. On sait que nous aurons à subir encore de dures, de cruelles épreuves, mais on est sûr que le Chef de l'Etat ne négligera aucun effort pour les atténuer et l'on se rend compte que chacun de nous, à la place qui lui est assignée, n'a rien de mieux à faire qu'à l'aider par une discipline volontaire et résolue. On sait au milieu de quelles difficultés terribles il travaille pour l'avenir et l'on compte sur lui pour ouvrir à la France les voies de la renaissance après l'avoir empêchée de mourir.

Qu'il gouverne hardiment et le pays le suivra !

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Le toscin et la sirène.

Ce titre n'est pas celui d'une fable suivie et agrémentée d'une moralité plus ou moins immorale. Il s'agit simplement de rappeler que nous sommes pourvus à Cahors de deux procédés différents pour alerter la population en cas de danger public : l'incendie et le bombardement.

Autrefois, le tocsin servait à tout. Puis la sirène le remplaça complètement. Ensuite, pour qu'il n'y ait pas de confusion, le tocsin fut réservé aux incendies et la sirène aux bombardements.

Nous en sommes présentement à ce régime dont l'inconvénient vient de se manifester tandis qu'il est devenu évident qu'il ne présente plus aucun avantage.

Ces jours derniers, pendant la nuit, un incendie donna l'occasion au tocsin de faire entendre les cinq coups lugubres qui annoncent le feu. Si je dis qu'ils se firent entendre, c'est par politesse. En réalité, sauf les habitants qui ne dormaient pas, — et encore ! — personne n'en perçut les vibrations. Elles ne troublèrent pas le silence. C'est un fait qu'on n'y est plus habitué, on n'a plus cela dans l'oreille.

Pourquoi ne pas revenir à la sirène ? Celle-là s'entend bien, mais elle reste inutilisée puisque, des bombardements, il n'est tout de même plus question.

Or, on ne la fait fonctionner que le jeudi, à midi, pour s'assurer qu'elle marche bien. Mais à quoi sert qu'elle marche bien ou mal puisqu'on ne la fait pas marcher ?

Et le charbon ?

A leurs clients qui demandent aux marchands quelque cinquante ou cent kilogr. de charbon, ceux-ci répondent :

— Il nous est interdit de livrer du charbon sans carte. Allez chercher votre carte et vous aurez du charbon !

Demander sa carte de charbon ? On voudrait bien. Mais à qui ? On n'est pas fixé et si l'on s'adresse de confiance aux services qu'on dit compétents, ceux-ci, désolés mais impuissants, vous répondent :

— Des cartes de charbon ? Ah ! nous voudrions bien vous en donner, mais il faudrait d'abord que nous en ayons.

Et il n'est pas très difficile de s'expliquer ce qui paraît d'abord être une contradiction en se disant qu'entre la carte et le charbon ce qu'on est le plus embarrassé de donner aux consommateurs, ce n'est peut-être pas la carte.

INFORMATIONS

La situation en Indochine

Le chef du corps expéditionnaire japonais destiné à la Chine du Sud annonce que le débarquement des troupes japonaises à Haïphong s'est terminé jeudi matin sans incident.

Les troupes nippones débarquées à Haïphong ont commencé leur avance vers l'intérieur du pays.

Politique sud-américaine des Etats-Unis

Le journal « Informaciones » écrit, au sujet de la politique sud-américaine des Etats-Unis, que ceux-ci ont considéré la guerre actuelle comme une affaire pouvant leur donner l'occasion d'acquérir le plus grand nombre de bases en vue d'une action ultérieure dirigée contre les Etats ibéro-américains.

Les moyens pour y parvenir seraient très divers. Ils consisteraient à consentir des crédits, à provoquer la destitution de certains présidents et, même, à fomenter des révolutions.

Le but visé est toujours le même : l'asservissement économique de l'Amérique latine par l'impérialisme du dollar.

La cour martiale

La Cour martiale, qui vient d'être instituée, aura pour mission de châtier dans le plus bref délai, d'une manière exemplaire, les personnes qui lui seront déférées par le gouvernement pour crimes et manœuvres commis contre l'unité et la sauvegarde de la patrie.

Le gouvernement, qui n'hésitera pas à prendre toutes responsabilités et à agir avec une extrême rigueur, a acquis, en effet, la certitude que le gouvernement « gaulliste » possède certaines ramifications dans la métropole.

Une loi laisse à la Cour martiale le soin de régler elle-même sa procédure.

Il ne faut pas, en effet, qu'une question de pure forme puisse ralentir ou contrarier, si peu que ce soit, la marche de la justice.

Les sanctions applicables seront celles prévues par l'article premier du Code pénal, c'est-à-dire qu'elles iront de la prison à la peine de mort.

La R.A.F. sur Berlin

De fortes formations de bombardement de la R.A.F. ont attaqué au cours de la nuit dernière des objectifs militaires à Berlin. Les escadrilles britanniques ont également attaqué Kiel et les bases d'invasion allemandes en territoire occupé par l'ennemi.

Le raid sur Berlin au cours de la nuit dernière a été le plus long enregistré dans la capitale allemande depuis le début de la guerre. L'alerte s'est terminée à 4 heures du matin après avoir duré 5 heures.

Représailles contre l'Angleterre

La radio allemande confirme que Berlin a subi un nouveau bombardement. Des maisons ont été détruites, déclare-t-elle et des bombes sont tombées dans les faubourgs de la capitale ainsi que dans les quartiers d'habitation.

A la suite de ce nouveau bombardement la radio allemande déclare que, de même que Cambridge a durement expié le bombardement par la R.A.F. de la ville universitaire allemande d'Heidelberg, de même la population de Londres aura-t-elle à supporter désormais des choses infiniment plus terribles que celles qu'elle a endurées jusqu'à présent.

Arrestations et internements

MM. Max Dormoy, Vincent Auriol, Jules Moch et Salomon Grumbach ont été internés administrativement à Pellevoisin (Indre).

D'autre part, on confirme la nouvelle du transfert de M. Guy La Chambre, à Bourrasol, résidence affectée aux inculpés ayant fait l'objet, de la part de la Cour Suprême de justice de Riom, d'un mandat d'arrêt.

Le roi de Norvège a été déposé

Le commissaire du Reich en Norvège, M. Terboven, parlant hier soir, à 20 heures, au poste d'Oslo, a annoncé que le roi Haakon avait été déposé, ainsi que le gouvernement Nygaarsvold établi à Londres.

Ni le roi, ni sa famille, réfugiés en Angleterre, ne pourront jamais retourner en Norvège.

Ces décisions ont été prises à la suite d'un vote à la majorité des deux tiers du Storting norvégien.

Tous les partis politiques ont également été dissous, à l'exception de l'Union nationale de M. Quishing qui fournit les membres du nouveau gouvernement.

Le roi Haakon de Norvège est âgé de 66 ans. Il avait été élu roi le 18 novembre 1905, après la scission entre la Suède et la Norvège et couronné le 22 juin 1906, à Trondhjem.

Conseil de Cabinet

Le Conseil de Cabinet a donné un avis favorable à une loi sur la production industrielle. Il a examiné le projet de loi relatif à la réglementation économique provisoire.

Il a ensuite étudié le problème de la coordination des services publics avec les activités du Secours national pour le soulagement des misères au cours de l'hiver 1940-1941.

Il a pris acte des renseignements relatifs aux chantiers de la Jeunesse et arrêté un plan de travail pour l'œuvre législative qui incombe au gouvernement.

L'heure d'été est maintenue

Le gouvernement a décidé de maintenir l'heure d'été, de sorte que l'heure légale sera unifiée en France lors du retour à l'heure d'hiver en Europe centrale.

EN PEU DE MOTS...

— Les Conseils municipaux des communes de Castres et de Sète sont suspendus jusqu'à la fin des hostilités. M. Louis Foissat, maire de la commune de Nieul (Haute-Vienne) est révoqué.

— Sur le sous-marin « Persée », coulé à Dakar, il n'y a eu qu'un seul disparu dont la famille a été prévenue.

— Le D.N.B. annonce que l'heure d'été prendra fin le 6 octobre à 3 heures du matin dans tout le territoire du Reich.

— On annonce que MM. Pierlot et Spaak, anciens ministres de Belgique, sont arrivés à Barcelone.

— Par décret, M. Henri Sautot, administrateur en chef des colonies, a été relevé de ses fonctions de commissaire résident de France aux Nouvelles-Hébrides et révoqué.

— Après la démission du commandant en chef français de la police internationale de Tanger, le commandant espagnol Gregori en a assumé le commandement.

A PROPOS DE L'HEURE D'HIVER

Reviendrons-nous, cet automne, de l'heure d'été à l'heure d'hiver ?

Habituellement, c'est dans la nuit du premier samedi-dimanche d'octobre que s'opère le retour à l'heure normale.

Du fait de l'occupation, la situation est différente cette année. Même durant l'été, il existe, en effet, une différence de 60 minutes entre les heures française et allemande, cette dernière étant en réalité en avance de 2 heures sur notre heure normale. Si donc en octobre prochain nous conservions l'heure d'été, tandis que les Allemands reviendraient à l'heure d'hiver, l'heure se trouverait désormais commune.

On voit les avantages multiples qui résulteraient pour tout le monde de cette unification.

En attendant qu'une décision intervienne, rappelons que l'application de l'heure d'été date en France de 1916.

Cette mesure fut proposée, au mois de mars de cette année-là, par M. Honnorat, alors député, qui reprenait une vieille idée émise par un savant hollandais, Hubrecht, inspiré lui-même, peut-être, par un article de Benjamin Franklin, publié sur ce sujet, en 1784, dans le « Journal de Paris ».

L'avance de l'heure ne put être opérée, la première fois, que dans la nuit des 14-15 juin 1916, la chose ayant été l'objet de longues discussions au Parlement et dans la presse ; elle prit fin le 1er octobre.

A l'origine, les changements d'heure devaient avoir lieu le premier dimanche d'avril pour l'avance, et le premier dimanche d'octobre pour le retard.

Cependant, en 1917, l'heure d'été commença le samedi 24 mars ; en 1918, le samedi 9 mars ; en 1919, le samedi 1er mars. Pendant plusieurs des années suivantes, le dernier samedi de mars fut adopté pour l'avance de l'heure.

Enfin, après de laborieux pourparlers avec la Belgique et l'Angleterre, que la mesure concernait aussi, après des polémiques assez vives, où l'on opposait maladroitement et inutilement l'intérêt des « ruraux » à l'agrément des « citadins », on finit par adopter l'heure d'été, et des dates fixes furent arrêtées pour l'avance de l'heure et pour le retour à l'heure normale.

Aujourd'hui, tout le monde semble bien d'accord sur l'utilité de la mesure imaginée par M. Honnorat : on reconnaît que les inconvénients qu'elle peut comporter apparaissent bien minimes à côté des avantages et des économies qu'elle procure.

G. C.

Chronique du Lot

LE LOT SE DEPEUPLE

Triste nouvelle ! Il paraît que le Lot se dépeuple ! Entendez-moi bien. Il ne s'agit plus ici de ce phénomène depuis longtemps constaté et déploré, sur lequel Ludovic Naudeau fit autrefois dans l'*Illustration* des articles tragiques où il montrait nos campagnes quercynoises progressivement abandonnées par les paysans devenus facteurs, gardiens de la paix ou employés du Métro à Paris. Ça, c'est une chose qu'on sait trop bien et contre laquelle on essaye, enfin, de réagir.

Nous y serons aidés par nombre de réfugiés que le charme lotois a séduits et qui commencent à s'installer dans nos régions, heureuses de les accueillir et qui déjà préparent la restauration des logis que l'absence avait délabrés.

Non ! Aujourd'hui, quand nous disons que le Lot se dépeuple, c'est de la rivière qu'il s'agit, du vieil Olt que notre ami Léon Lafage a si bien et si éloquemment célébré. Il s'agit du fleuve Lot qui se vide de poissons.

Nos pêcheurs sont désolés. Et j'en sais, dans ce joli coin de Regourd qui reviennent furieux, le soir, en rapportant leurs nasses vides à la maison où l'on comptait sur leurs fritures pour le menu du dîner.

Autrefois, un « autrefois » bien proche d'aujourd'hui, les fructueuses captures de belles carpes n'étaient pas rares. L'eau de notre rivière leur était favorable et c'était tout de même une appréciable rompensation à l'absence de truites et de brochets.

A présent, fini ! Même plus de carpes. Et notre excellent confrère, Adrien Gau, dont on sait la compétence en ces matières pousse, si j'ose dire, un cri d'alarme. Et comme je ne peux mieux faire que de m'en rapporter à lui, je reproduis ci-dessous sa réclamation angoissée. Il écrit ceci qui nous semble évident :

« Il nous paraît utile d'attirer l'attention sur l'intérêt évident que présenterait le repeuplement de notre « rivière.

« Le Lot est une des rivières de « France qui se prête le mieux à l'élevage de la carpe. Ce poisson se reproduit fort bien dans ses eaux, il s'y « développe assez rapidement, il y est « parfaitement acclimaté.

« A l'heure actuelle, les sociétés de « pêche nous paraissent impuissantes « à rétablir la situation par leurs propres moyens. Nous connaissons cependant leur désir de défendre le « cheptel fluvial ». Il serait désirable « qu'elles fussent encouragées et aidées « puissamment dans leur tâche. »

On ne peut que s'associer à sa réclamation. Alerte donc aux sociétés de pêche ! En repeuplant la rivière, elles ne donneront pas seulement du plaisir aux pêcheurs, elles fourniront au ravitaillement un appoint qui n'est pas négligeable.

Petits poissons, devenez grands !

L'OUVERTURE DE LA CHASSE

M. le Préfet vient de publier son arrêté sur l'ouverture de la chasse. Nous en extrayons les dispositions suivantes :

⁂

Article premier. — La chasse sera ouverte dans le département du Lot le dimanche 6 octobre 1940 à 6 h. 30 (heure légale).

Art. 2. — L'exercice de la chasse à tir ne sera autorisé que 2 jours par semaine, le dimanche et le jeudi.

Art. 3. — Sont interdits en tout temps la chasse, la destruction, la capture, le transport, la vente et l'achat des oiseaux utiles à l'agriculture désignés à l'article 5 de l'arrêté réglementaire permanent du 7 août 1912 et, en général, de tous les petits oiseaux d'une taille inférieure à celle de la caille, de la grive ou du merle.

L'emploi des filets, lacets, tenderies et appelants vivants est interdit.

La capture et la vente des pinsons et autres petits oiseaux insectivores vivants est interdite.

La chasse à tous les oiseaux nuisibles énumérés à l'article 11 de l'arrêté permanent précité est autorisée pendant tout le temps où la chasse est ouverte.

Art. 4. — La destruction des animaux nuisibles est limitée aux mêmes jours que les chasses ordinaires, c'est-à-dire le dimanche et le jeudi.

Art. 5. — Les gardes-chasses sont autorisés, à condition qu'ils soient munis du permis de chasse, à détruire les animaux nuisibles sur les propriétés dont ils ont la garde sous réserve de l'assentiment de la personne qui les a fait commissionner.

Service des pharmacies

Le service pharmaceutique sera assuré toute la journée du dimanche 29 septembre et pendant la matinée du lundi 30 septembre, par la Pharmacie Paul GARNAL, 97, boulevard Gambetta.

Le Service des Alcools est acheteur de tous les alcools

Le Ministre des Finances communique :

La pénurie actuelle d'essence, qui est un des obstacles les plus sérieux à la reprise de la vie économique, oblige à recourir aux carburants de remplacement de toute nature.

Parmi ces carburants de remplacement l'alcool est le seul dont il soit possible de développer la production à très bref délai.

Le Gouvernement adresse, en conséquence, un appel pressant à tous les Français pour qu'aucune matière distillable ne demeure inutilisée. C'est, en particulier, un devoir national de ne pas laisser se perdre les marcs et les fruits de toute sorte.

Le Service des Alcools se portera acheteur de tous les alcools produits, quels qu'en soient la nature et le degré.

Les bouilleurs ambulants et les coopératives sont tous invités à concourir, avec les industriels, à cet approvisionnement du pays en carburant. Le système des contingents permettra de leur payer leurs alcools à un prix rémunérateur. Leur intérêt personnel concorde donc avec l'intérêt général.

Il est rappelé que, pour les bouilleurs de crû, la distillation à domicile seule est interdite. Les récoltants peuvent tous distiller dans les brûleries coopératives ou syndicales et les ateliers publics. En outre, ils peuvent utiliser leur alambic personnel en prenant, sous certaines conditions, la position de bouilleur de profession sans avoir à payer de licence et en conservant le bénéfice de l'allocation en franchise de 10 litres. Tous les produits livrés par ces bouilleurs au Service des Alcools sont achetés en exemption des droits.

En ce qui concerne spécialement les viticulteurs, il est précisé que le statut viticole, avec les mesures d'assainissement qu'il comporte est toujours en vigueur.

Les excédents que fera certainement apparaître la prochaine récolte devront tous être résorbés par la distillation du vin et la fourniture d'alcools viniques (marcs et lies).

Un décret du 15 juillet dernier autorise, d'ailleurs, les viticulteurs à effectuer par anticipation des livraisons d'alcools à valoir sur leurs prestations de la campagne 1940-1941.

Le Gouvernement ne doute pas que tous les Français aient à cœur d'atténuer en produisant de l'alcool, chacun dans la mesure de ses moyens, la pénurie de carburant dont souffre le pays et de contribuer ainsi au redressement national.

AUX RÉFUGIÉS

Les réfugiés spécialistes de cordonnerie, tannage, tissage, maroquinerie, présentant des références sérieuses, et pouvant jouer auprès des artisans marocains et d'élèves d'écoles professionnelles musulmanes, un rôle éducatif en qualité de moniteurs techniques, doivent adresser une demande à la Préfecture du Lot (Service des réfugiés) qui transmettra au service de l'Enseignement secondaire, primaire et professionnel musulman à Rabat.

Communiqué.

Pour les mères de famille

Les cartes de priorité, pour les mères de famille, instituées par la loi du 14 août 1940 seront établies et distribuées dans quelques jours.

Les intéressées devront se présenter dans les mairies du lieu du domicile, munies d'une photographie, de leur livret de famille et d'un certificat de vie ou de résidence des enfants.

Il est rappelé que, du fait qu'elles sont munies d'une photographie, les cartes ne peuvent être utilisées que par la titulaire en personne, à l'exclusion de tout mandataire. Toute infraction sera réprimée avec la plus grande sévérité et toute fraude constatée entraînera le retrait immédiat de la carte, et cela dans l'intérêt même des mères de famille.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**
Spécialiste renommé d'Indéfrisables
4, *rue Mal-Foch, CAHORS — Tél.* 170
Pas plus cher, mieux, plus chic

CAHORS

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Les séances de la Société des Etudes du Lot reprendront, à partir d'octobre, le premier lundi de chaque mois et à l'heure habituelle : 17 heures.

En conséquence, la séance d'octobre aura lieu le lundi 7 octobre et se tiendra exceptionnellement dans la salle de la Bibliothèque municipale. Il ne sera pas envoyé de convocations ; cet avis devant en tenir lieu. — *Le Bureau.*

Pour ne pas être arrêté il tente de se tuer

Le nommé A. Duplanquet, mobilisé, avait été arrêté, pour vol de bicyclette, dans les premiers jours de juillet. Avant d'être jugé, il avait réussi à se faire démobiliser et relâcher, et était entré comme garçon-livreur chez M. Latouille, épicier. Mais, soupçonné d'être l'auteur d'un cambriolage commis à Cahors, ces jours derniers, et, jeudi, voyant les gendarmes venir vers lui, il s'est tiré une balle de revolver dans la région du cœur.

Très grièvement blessé, Duplanquet a été transporté à l'hôpital de Cahors.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 20 au 27 septembre 1940

Naissances

Salaviale Pierre, rue Wilson.
Berger André, rue Wilson.
Collet Bernadette, rue Wilson.
Pagès Bernard, rue Wilson.
Cancès Monique, rue Wilson.
Rossetto Odile, rue Wilson.
Roldez Lucien, La Beyne.
Maury Jacqueline, rue Wilson.
Bourdarie Monique, Englandières.
Pallas Anne-Marie, rue de la Préfecture.

Publications de mariages

Magot Basile, cantonnier, et Redoulès Maria, s.p., à Cahors.
Laroumanie André, ajusteur, et Solignac Marie, s.p., à Cahors.
Fourcade Jean, adjoint technique des Ponts et Chaussées, et Coronnat Francine, s.p., à Cahors.
Garçon Germain, et Mongrand Lucienne, ouvriers agricoles, à Cahors.
Vignes Georges, metteur au point à Bron (Rhône), et Constans Marie, couturière, à Cahors.

Mariages

Besse Jean, cultivateur, et Albarel Paulette, s.p.
Fournié Pierre, peintre, et Pezet Simone, s.p.
Cabridens Urbain, chiffonnier, et Mathurin Joséphine, marchande ambulante.

Décès

Augustin Albert, employé lignes P.T.T., 55 ans, avenue Ecole-Normale.
Lageste Jeanne, Vve Lamaignère, s.p., 66 ans, Cabazat.
Galou Louis, cordonnier, 76 ans, bd Gambetta.
Chèze Marie, Vve Guiseris, s.p., 82 ans, 4, avenue de Paris.
Bailles Henri, coiffeur, 61 ans, 5, rue de l'Université.
Flavigny Jacques, 4 mois, rue Wilson.
Cabanes Henri, conducteur-typographe, 74 ans, 19, rue Barry.
Sadan Maria, épouse Gleygoya, s.p., 40 ans, rue Wilson.

Les congés des prisonniers sont suspendus

Il est rappelé qu'il est inutile d'adresser des demandes de congé pour des prisonniers de guerre, ces congés étant toujours suspendus.

Continuent à faire exception et n'ont pas besoin de demandes spéciales, les congés pour les employés des P.T.T., les cheminots et les médecins.

Toutes les autres demandes seront rejetées.

Service funèbre

Un service pour les soldats décédés à l'hôpital mixte de Cahors sera célébré le lundi 30 septembre à 8 h. du matin dans la chapelle de cet hôpital.

PALAIS DES FETES

Samedi 28, dimanche 29 septembre, en soirée à 20 heures 15. Dimanche, matinée à 15 heures.

George Brent, Olivia de Havilland dans un grand film en couleurs

LA BATAILLE DE L'OR

l'apothéose du film en couleurs.

En complément : **L'Ile du Diable.**

EDEN

Samedi 28 et dimanche 29 septembre, en soirée à 20 heures 30. Dimanche, matinée à 15 heures.

Une charmante et spirituelle comédie

MADEMOISELLE MA MÈRE

avec Danielle Darrieux, Pierre Brasseur et Alerme.

En complément : **Coups durs,** film sportif.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de M. Henri Cabanes, décédé à l'âge de 74 ans, en son domicile, rue Barry, à Saint-Georges.

Henri Cabanes, qui avait été, pendant plusieurs années, employé à l'imprimerie du « Journal du Lot », comptait de vives sympathies dans notre ville.

Nous saluons la mémoire du regretté disparu et nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Chute de vélo-moteur

Un vélo-moteur, piloté par M. Rilabeau, qui se rendait de Cahors à Montauban, a dérapé près du village de Lebreil. Projeté sur la chaussée, M. Rilabeau a reçu des contusions à la tête et aux bras. Mais son état est sans gravité.

En soulevant un madrier

M. Jean Magnarie, ouvrier-menuisier, en soulevant un madrier, a été atteint d'une déchirure musculaire. Cet accident occasionnera une interruption de travail de 15 jours.

Vols de bicyclettes

M. Jury, réfugié du Nord, avait laissé sa bicyclette devant la porte d'un restaurant où il prend pension. Quand il sortit du restaurant, il constata que sa bicyclette avait disparu. Plainte a été portée.

D'autre part, plainte a été également portée pour un vol de bicyclette qui a été commis dans le corridor d'un immeuble de la rue du Portail-Alban. Une enquête est ouverte.

Service de Santé

Sont promus et affectés à la 17e région : au grade de médecin-lieutenant-colonel : M. Petit.

Au grade de médecin-commandant : M. Dupré.

Au grade de médecin-capitaine : M. Noguès.

Au grade de médecin-lieutenant : MM. Boué, Fournier, Denjean.

Au grade de pharmacien-commandant : M. Toussaint.

Au grade de pharmacien-capitaine : M. Lacoste.

Au grade de pharmacien-lieutenant : M. Barthou.

Au grade de dentiste-lieutenant : M. Morrain.

Au grade de commandant d'administration : M. Dalet.

Au grade de capitaine d'administration : MM. Lesage et Moles.

Au grade de lieutenant d'administration : MM. Bionthi, Peyrisse, Basseau, Escat, Faulcos, Maurens, Biltis, Audouy, Carrète, Laffitte, Vidal, Bonnefous.

Les Sports

STADE CADURCIEN

Association : Sélection militaire contre Stade Cadurcien. — Le Stade Lucien-Desprats rouvre ses portes à la traditionnelle saison de football. Encore fiers du palmarès de la précédente saison les jeunes athlètes du Stade affronteront les militaires du 150e R.I. dont la forme est excellente.

Les amateurs de la balle ronde ne voudront pas manquer cette grande première ; ils connaissent déjà les noms des vedettes qui figureront dans les équipes en présence ; ils les verront évoluer sans exception, soit dans les rangs stadistes, soit dans la Sélection des deux équipes militaires.

L'heure n'est plus cependant à la seule préoccupation de démonstration. De jeunes joueurs accomplissent chaque jour des prouesses de volonté dans les séances d'entraînement et de culture physique ; les progrès pour certains s'avèrent satisfaisants.

Permettre à tous ces jeunes de soutenir leurs efforts afin d'effacer les souvenirs de médiocrité qui ont pu jadis présider à certaines parties de football, tel sera encore le rôle du fidèle public cadurcien en apportant régulièrement son encouragement dominical.

Dimanche 29 septembre : coups d'envoi 13 h. 30 et 15 heures.

METHODES PIGIER... METHODES IMBATTABLES...

tout ce qui concerne la STENO-DACTYLO, la COMPTABILITE, le CALCUL, la CORRESPONDANCE COMMERCIALE, le FRANÇAIS, les LANGUES, etc..., la COUPE, la COUTURE, la MODE, la LINGERIE.

90 Années d'expérience

Renseignements et inscriptions reçus tous les jours :

12, Boulevard Gambetta, CAHORS

Leçons particulières

FRANÇAIS, ANGLAIS, etc.

Mlle DESGRANGES

7 bis, rue Clemenceau, CAHORS. (32.673)

Ravitaillement général en denrées alimentaires du Lot

Les consommateurs sont prévenus que le coupon n° 7 qui concerne les *corps gras* doivent être utilisés comme suit :

Les coupons de 25 grammes sont pour l'*huile*.

Les coupons de 10 grammes et de 5 grammes sont pour le *beurre*, la *margarine* ou le *saindoux*.

Arrondissement de Cahors

Larroque-des-Arcs

Incendie. — Dans la nuit de mardi, un incendie a éclaté dans l'immeuble de Mlle Miquel. Un locataire de la maison avait placé des cendres encore chaudes dans une caisse qui se serait allumée au contact de quelques charbons enflammés. Grâce au concours des voisins, l'incendie a pu être vite circonscrit. Les dégâts ne sont pas très importants.

Lentillac-Lauzès

Obsèques. — Lundi ont été célébrées les obsèques de M. Jean Fauri, du Prieur, décédé subitement, à l'âge de 76 ans. Sur sa tombe, M. le maire rappela la vie exemplaire du parfait honnête homme que la confiance de ses concitoyens avait élu au Conseil municipal. Maire pendant plus de vingt ans, il administra la commune pour le plus grand profit de tous. Ses conseils étaient toujours recherchés.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Arrondissement de Figeac

St-Céré

Vaccination. — La séance de vaccination gratuite qui avait été annoncée pour le mercredi 25 septembre, a été, en raison du travail intense de la mairie, reportée au mercredi 2 octobre.

Les champignons. — Ils ont fait leur apparition sur le marché mercredi matin au prix de 4 francs la livre, cèpes premier choix. Jeudi matin le prix était tombé à 3 francs la livre devant l'affluence de produits ; peut-être est-ce le début d'une saison tardive mais bien fournie.

Ecole centrale. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, M. Henri Andrieu, fils de M. Andrieu, agent général de la Cie, l' « Union », a été définitivement reçu à l'Ecole Centrale. Nous adressons à M. Henri Andrieu nos vives félicitations.

L'INCERTITUDE du LENDEMAIN

vous fait un DEVOIR, MADAME, MADEMOISELLE, de vous munir de connaissances *pratiques* et *professionnelles* qui vous permettront de parer à tous revers et à toute éventualité malheureuse.

Apprenez la COUPE, COUTURE, MODES, LINGERIE

aux COURS PIGIER

Professeurs diplômés
Méthodes imbattables

Renseignements et inscriptions :
1, place Champollion, FIGEAC

Prix modérés. — Facilités de paiements

Lissac-et-Mouret

Appariteur communal. — Notre excellent compatriote, M. Louis Viguié, est nommé appariteur communal en remplacement de M. Poujade, décédé. Nos félicitations à M. Viguié.

Arrondissement de Gourdon

Saint-Germain-du-Bel-Air

Notre foire. — Cette foire a été à tous points de vue beaucoup moins importante que celle du 22 août, à cause de la pluie qui n'a cessé de tomber de la journée. Le foirail aux bœufs était assez approvisionné, comme celui aux moutons, mais bien peu de transactions, soit à cause du mauvais temps, soit à cause de la pénurie de moyens de communication. Beaucoup de jardinage, mais vente calme.

Beaucoup de volaille, mais pas mal d'invendus faute d'acheteurs et certains éleveurs ne craignent pas de vendre leur volaille à des prix dépassant la taxe. Pas de marchands de lapins, ceux-ci craignant pour les expédier. Œufs, 10 fr. la douzaine ; peu de marchands forains occupant l'emplacement qui leur était réservé.

Dernière heure

Allemagne, Italie et Japon ont signé un pacte

La radio allemande annonce que les gouvernements allemand, italien et japonais ont conclu aujourd'hui un pacte tripartite aux termes duquel les trois Etats se sont engagés à se prêter mutuellement un appui militaire dans le cas où l'une ou l'autre des puissances signataires serait attaquée par un Etat quelconque non en guerre actuellement.

Raids massifs de la R.A.F. sur les ports de la Manche et sur l'Allemagne

Au cours de la nuit dernière des attaques massives ont été dirigées contre les ports occupés de la Manche ainsi que contre des installations maritimes à Kiel. Des voies d'eau de l'intérieur de l'Allemagne ont également été bombardées.

Le communiqué ajoute que les flammes provoquées par les bombardiers de la R.A.F. étaient visibles de la côte anglaise de la Manche. Les aviateurs anglais se sont particulièrement acharnés sur les batteries ennemies de Calais qui ont tiré sur Douvres dans la journée de mardi.

AVIS DE DECES

Madame COUROUNET ; Madame A. COUDERC, à Cahors, et ses enfants ; Madame et Monsieur BRILLANT, à Poitiers, et leurs enfants ; Madame et Monsieur H. COUROUNET, à Bordeaux ; Madame et Monsieur ARÈNES, à Gourdon, et leur fille, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur André COUROUNET

Instituteur honoraire

décédé à Gourdon, le 27 septembre, dans sa 80e année.

Les obsèques auront lieu à Gourdon le 29 septembre.

ETUDE de Maître Pierre FAURIE

Notaire à LAUZÈS

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Pierre FAURIE, notaire à Lauzès (Lot), le vingt-deux septembre mil neuf cent quarante,

Enregistré à Saint-Géry, le vingt-cinq septembre mil neuf cent quarante, folio 21, numéro 117,

Madame Léa-Albertine PÉRIÉ, restauratrice, veuve de Monsieur Raymond-Antonin CAMINEL, demeurant à Cahors, place Saint-Urcisse, n° 22,

A vendu à Monsieur François SOULIGNAC, conducteur de cylindre et Madame Anaïs LAPERGUE, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Alguières, commune de Saint-Cernin (Lot),

Le fonds de commerce de café-restaurant qu'elle exploitait à Cahors, place Saint-Urcisse, n° 22.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à Lauzès, en l'étude de Maître Pierre FAURIE, notaire, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente, et ce, sous peine de forclusion.

Signé : Pierre FAURIE.

ETUDE
DE
Maître BOUYSSOU Jean-Léon
Licencié en droit
NOTAIRE A CAHORS (Lot)

PREMIER AVIS

Suivant contrat passé devant Maître BOUYSSOU, Notaire à Cahors, le vingt-trois septembre mil neuf cent quarante, enregistré le 25 septembre 1940 : volume 781, folio 18, case 82,

Monsieur LAVAL Eugène, chauffeur et dame GARDY Yvonne-Françoise-Antoinette, négociante, mariés, domiciliés ensemble à Cahors, place Clément-Marot, numéro 21 ;

Ont vendu à Monsieur CONTE Roger et à dame PUIG Anna, mariés, domiciliés ensemble à Cahors, place des Petites-Boucheries ;

Un fonds de commerce d'épicerie, alimentation, fruits et primeurs, exploité à Cahors, place Clément-Marot et 21, rue Foch, ensemble l'enseigne de « Midi-Dessert », sous laquelle ledit fonds est connu et exploité, la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés, le droit au bail des locaux servant à son exploitation, le matériel et l'agencement le composant.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains des acquéreurs, au domicile sus-indiqué, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis.

Signé : BOUYSSOU.

REMERCIEMENTS

Les familles CABANES, DELFOUR et tous les autres parents ou alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques civiles de

Monsieur Henri CABANES

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

Ets Meyrat, Artigues Sudré et Cie

CAHORS (ancienne av. du Nord)

ETUDE et FABRICATION D'OUTILLAGE

(Acier rapide et aciers spéciaux)

TRANSFORMATION de l'atelier de NICKELAGE

qui peut dès à présent admettre tous travaux

EMBOUTISSAGE — DECOUPAGE
DECOLLETAGE

VENDRE — ACHETER

INDICATEUR IMMOBILIER

R. MARATUECH

Ex-commis greffier

Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France

109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44

SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE

VENTE - ACHAT

LOCATION

Propriétés - Immeubles - Villas

TERRAINS
COMMERCES

GRAND CHOIX

Tous renseignements gratuits

UNIQUEMENT DU COURTAGE

Cabinet Immobilier

(21e année)

J. DELLARD

propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre

CAHORS

VENTE ET ACHAT de propriétés de rapport et d'agrément

Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne

TERRAINS A BATIR

Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises

TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS

ETUDE DE
Maître Jean FABRE
NOTAIRE A CAHORS

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, les 22 et 23 septembre 1940, enregistré à Cahors (A. C.), le 2 septembre 1940 : Volume 781, Folio 19, numéro 88, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits ;

Monsieur Emile-Marcel PAULHAC, maître d'hôtel, et Madame Marie-Louise ÉBAUDY, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue Brives, n° 5,

Ont vendu à :

Madame Marie-Louise VIALARD, propriétaire, ancienne négociante, épouse contractuellement séparée de biens de Monsieur Jean-Louis-René RICHARD, avec lequel elle demeure actuellement au « Brugas », commune de Boissières,

Un fonds de commerce d'hôtel-restaurant, connu sous le nom « d'Hôtel du Midi », exploité à Cahors, rue Brives, N° 5, et comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des locaux ou sa prorogation et le matériel servant à l'exploitation.

L'entrée en jouissance est fixée au 21 octobre 1940.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours qui suivront l'insertion qui renouvellera la présente et seront reçues à Cahors, en l'Etude de Maître FABRE, notaire, 2, rue Jean-Caviole.

Pour premier avis.

J. FABRE.

ETUDE DE
Maître Jean FABRE
Notaire à CAHORS

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le 18 septembre 1940, enregistré à Cahors (A. C.), le 25 septembre 1940 : Volume 781, Folio 20, numéro 97, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits ;

Monsieur Bruno PLA, négociant, et Madame Irma DUBON, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue du Château-du-Roi, n° 24,

Ont vendu à :

Mademoiselle Jeanne-Emilienne-Lucienne PERRIN, négociante, demeurant à Cahors, rue Pellegry, n° 12 ;

Un fonds de commerce d'épicerie et marchand des quatre saisons, fruits, exploité à Cahors, rue du Château-du-Roi, dans un immeuble appartenant à Madame BLANC, comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail verbal des locaux où s'exploite le dit fonds, ainsi que le matériel y attaché.

L'entrée en jouissance est fixée au 1er octobre 1940.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente, et seront reçues en l'étude de Maître FABRE, notaire à Cahors, 2, rue Jean-François-Caviole.

Pour premier avis.

J. FABRE.

PETITES ANNONCES

Leçons particulières

FRANÇAIS, MATHEMATIQUES, etc... DESSIN, PEINTURE, TRAVAUX D'ART

Mesdemoiselles TRUBERT

1, *rue Louis Delonde,* CAHORS. (32.713)

M. Jean TISSANDIER, artisan ébéniste, demande **ouvriers ébénistes** ayant capacité. S'adresser, rue des Orangers, Cahors. (32.714).

ON DEMANDE **grand appartement** (5-6 pièces), avec dépendances si possible. S'adresser : Mme Sainte-Marie, 8, rue Joffre, Cahors. (32.716).

A VENDRE, Cahors, centre ville, **Imm., très bon état,** bon rapport, angle rue très commerçante, 2 boutiques façade, l'Imm. entièrement loué, rapport immédiat, 3 0/0 net, susceptible aug. laissera 5 0/0 net. Prix : 350.000 fr., acte m., pour traiter s'adresser : Cantogrel, agence imm., 4, rue des Jardiniers, Cahors. (32.701).

LIVRES à VENDRE : Anglais vivant : sixième ; Demangeon : Géographie, 5e, 6e. Prendre adresse au Journal.

M. NOUET André informe sa fidèle clientèle qu'étant démobilisé, il se tient à sa disposition pour tous **travaux de peinture** en bâtiment, vitrerie, papiers peints ; peintre en voitures, peinture cellulosiquê et synthétique, glaces pour autos. S'adresser : 4, place St-James, CAHORS. (32.660).

ON DEMANDE un **bon ouvrier cordonnier,** sachant coudre à la main. Bon salaire. S'adresser à SANTONI, 9, rue Emile-Zola ou Place des Consuls.

ON DEMANDE **pied à terre meublé,** 2 pièces suffiraient, petit jardin potager; rayon 10 kilomètres Cahors. Ecrire en affranchissant le pli : M. Lelong, 1, rue des Capucins, Cahors. (32.693).

RÉCUPÉRATION DES VIEUX PAPIERS

enlèvement à domicile selon quantité, aux meilleures conditions, **FARGE,** 6, avenue de la Gare. Tél. 43. (32.707).

BONS Ebénistes et Menuisiers sont demandés par la Société d'ameublement du Quercy, à Luzech (Lot). (32.710)

J'ACHÈTERAI CHER

pourvu qu'ils soient en bon état

les livres suivants : Eve : *Physiques* (seconde) ; Pariselle : *Chimies* (seconde) ; Crouzet : *Grammaires latines ;* Chomond: *De Viris illustribus ;* Crouzet : *Littératures françaises ;* Pline le Jeune : *Lettres ;* Des Granges : *Morceaux choisis* (3e, 2e, 1re) ; Cuvillier : *Philosophie* (Tome I et II). *URGENT.* Prendre adresse aux bureaux du *Journal du Lot,* 1, rue des Capucins.

AVIS : **M. MERCADIÉ Jean** informe son ancienne clientèle qu'étant démobilisé, il réouvrira son magasin de coiffure, situé 10, *rue Feydel,* le mardi 8 octobre. (32.719).

M. ALAZARD, 4, *rue du Portail-Alban,* à Cahors, recevra les inscriptions pour les *Etudes surveillées* (6e, 5e et suivantes), tous les jours, de 11 heures 1/2 à midi. (32.720).

IL A ETE PERDU **une montre en or,** de dame, filet argent, prière de la rapporter : Mlle Lagarde, P.T.T., Cahors. (Récompense). (32.702).

ON DEMANDE **bons ouvriers,** maçons, cimentiers, Entreprise LEGARÉ, à Saint-Georges, Cahors.

RECHERCHE portefeuille assurances (Cahors), incendie-accidents, donner renseignements journal transmettra. (32.721).

ETUDE de Maître VAISSIÉ

Notaire à LIVERNON *(Lot)*

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître VAISSIÉ, Notaire à Livernon (Lot), le trente et un août mil neuf cent quarante, enregistré à Livernon le trois septembre mil neuf cent quarante, folio 45, n° 219, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits, Monsieur Joseph-Marie LAURENT, pharmacien, demeurant à Assier (Lot), a vendu à Monsieur Jean-Baptiste TRIAULET, pharmacien, demeurant à Montbrison (Loire),

Le fonds de commerce de pharmacie que Monsieur Joseph-Marie LAURENT exploitait à Assier ;

Ledit fonds de commerce comprenant: 1° l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ;

2° les différents objets mobiliers et le matériel servant à l'exploitation dudit fonds de commerce.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier septembre 1940.

La publication prescrite par l'article 34 de la loi du 29 avril 1926 a été faite au *Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce.*

Domicile est élu pour les oppositions à Livernon, en l'étude de Maître VAISSIÉ, Notaire.

La présente publication renouvelle celle parue, pour premier avis, dans le présent journal, feuille du quinze septembre mil neuf cent quarante, n° . . . . .

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars mil neuf cent neuf, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits et à peine de forclusion, faire opposition au paiement du prix, au domicile ci-dessus élu, dans les dix jours au plus tard de la présente insertion.

Pour deuxième publication.

VAISSIÉ, *Notaire.*

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 61

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

— C'est que je n'y connais rien, en matière de finances... car c'est toujours de finances que nous parlons, n'est-ce pas ?... Or, sur ce point, señor, je suppose que vous savez beaucoup mieux que moi si l'Espagne sera riche demain, comme vous me le faites espérer.

Ses yeux railleurs semblaient défier l'audacieux, qui n'avait pas envisagé qu'elle continuerait de donner ce sens financier à ses paroles.

Il n'insista pas. Lentement, il tourna sur lui-même et regagna son bureau. Dans ses prunelles sombres, une dureté s'implantait. Il était furieux contre lui-même de voir avec quelle facilité il prenait à cœur les moindres mots d'Orane. Ses gestes, ses regards, sa voix, tout en elle le troublait et, cependant, elle ne paraissait rien voir de son émoi. Tantôt gaie et accueillante, tantôt, au contraire, renfermée et distante, elle lui faisait l'effet d'user avec lui de la douche écossaise, si bien que l'amour-propre du jeune homme en était tout marri.

⁂

Il y avait à peine deux jours qu'ils étaient réunis, quand une lettre de Mme Le Cadreron arriva pour Orane.

La vieille dame s'inquiétait du sort de sa fille, dont elle n'avait pas encore reçu de nouvelles. Elle annonçait, aussi, que les malles d'Orane seraient expédiées aussitôt que celle-ci aurait confirmé son adresse.

Ruitz étant présent quand le concierge avait monté le courrier, Orane ne voulut pas faire mystère de sa correspondance. Cependant, elle ne lui donna pas la lettre à lire, elle se contenta d'en résumer les termes.

— Il faut écrire à votre mère, Orane, ne pas la laisser dans l'inquiétude, conseilla le jeune Espagnol quand elle eut achevé.

— Oh ! c'est fait !... Je lui ai envoyé quelques lignes hier soir... deux mots en hâte pour la rassurer.

— Oui, je comprends, vous étiez fatiguée, hier... l'aménagement de ces deux pièces avait réclamé un gros effort de votre part.

— Ce travail me faisait plaisir ; j'adore organiser une maison.

A ce moment, les yeux de Ruitz tombèrent sur l'enveloppe décachetée qu'Orane avait laissée sur la table. Il en lut la suscription :

Madame Ruitz-Le Cadreron

Un sourire ironique crispa les lèvres hautaines.

— Ce nom composé fait très bien ainsi, marmonna-t-il... C'était tellement humiliant de s'appeler Mme Ruitz, sans autre addition !... Un tel nom ne pouvait suffire, évidemment !

— Oh ! protesta la jeune femme, embarrassée. Ne croyez pas... vous vous méprenez...

Mais le jeune homme ne l'entendait pas. Tout de suite, instinctivement, il avait pensé :

— Tout lui déplaît en moi !... Mon nom, même, elle ne l'accepte pas !...

Le front plissé, il demeurait pensif.

— Ruitz, répéta-t-il en un songe. Ruitz...

Brusquement, l'ancien aviateur évoquait tout ce que cette simple syllabe représentait pour lui :

De la gloire, de l'insouciance, de l'amour !...

Le beau passé avant d'avoir connu Orane !

Ruitz, une partie de son nom, bien entendu... mais la plus belle !

Ah ! pourquoi, tout d'un coup, s'était-il souvenu qu'il en portait un autre ?

Parce qu'une femme avait traversé sa vie... deux grands yeux bleus illuminant sa route comme des étoiles brillant au fond des nues... Folie... Déraison de son âme, de ses sens !... Il avait tout lâché pour ces prunelles de femme !

Le front contre la vitre d'une fenêtre, les yeux dont le regard visuel semblait tourné en dedans... toute sa vie suspendue dans ce rappel pénible à force d'être trop beau...

Ruitz ! un nom, une syllabe... un bruissement glorieux qui claironnait encore en son âme de paladin !... Ruitz ! qu'aux Jachères on avait affublé d'un comparse pour le rendre plus précieux, comme si à lui tout seul ce nom ne signifiait pas l'envolée vers les nues à bord d'un avion, les lèvres rouges des femmes à baiser au retour et ses vingt ans en fleurs tout remplis d'enthousiasme...

Un si modeste nom ne pouvait leur suffire... Il fallait mieux pour Orane... Ruitz-Le Cadreron ! Toute la bourgeoisie mesquine de province sonnait dans ces mots accolés...

Derrière le jeune homme, immobile près de la fenêtre, Orane, interdite, ne savait quelle contenance garder. Prestement, elle avait fait disparaître dans la poche de sa robe de chambre la malencontreuse enveloppe.

— Pourquoi sa mère avait-elle usé de ce double nom ?

L'enfant connaissait trop bien le cœur maternel, si délicat dans tous ces petits détails, pour le soupçonner un seul instant d'avoir prémédité son geste. Sûrement, la chère absente n'avait pas voulu froisser le mari d'Orane... Elle avait probablement voulu donner à sa missive une chance de plus de rejoindre l'enfant lointaine...

(*A suivre*).

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.